

ALLO DOCTEUR #2 : j'ai mal aux procédures.

Nous avons reçu l'appel du petit Patrick B.

“Allo Docteur, je suis parlementaire, souvent absent, impliqué dans de multiples procédures judiciaires... Tout cela engendre des frais, comment pourrais-je augmenter mes indemnités parlementaires sans provoquer de scandale ?”

Mon petit Patrick, c'est très simple. Du moment qu'être député est un métier, il est soumis aux mêmes vicissitudes que les autres : inflation, augmentation d'impôts, etc.. Il est bien normal de revaloriser votre salaire pour préserver votre pouvoir d'achat. Mais attention !



Pour éviter le scandale, il faut passer par l'intermédiaire d'un syndicat qui exprimera vos revendications pour vous et tous vos camarades, car l'objet d'un syndicat est bien de défendre l'intérêt de ses membres tout en brandissant une liberté fondamentale... Et la bonne nouvelle, vous savez quoi ? De tels syndicats existent déjà. On les appelle des partis politique.

L'analyse

En démocratie, le pouvoir législatif, qui est le pouvoir de décider, appartient au peuple. En France, et partout où existent les partis politiques, une minorité d'individus a confisqué ce pouvoir pour en faire son métier et, si possible, celui de leurs familles et amis.

Le principe

Chaque citoyen étant appelé à subir la loi doit pouvoir, de manière égale, concourir à la faire. Pour garantir cette égalité, aucun mandat législatif ne pourra être renouvelé (**Règle n°3**).

Aucune association ne peut se constituer dans l'objectif de permettre à ses membres d'occuper une responsabilité publique (**règle n°5**).